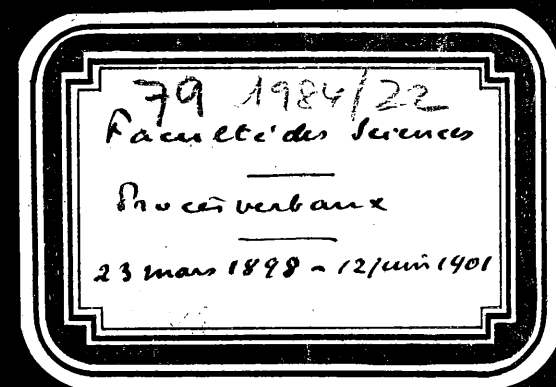




1984/22/79

Université de Louvain

Faculté des Sciences

Procès-verbal du 23 Mars 1898

au 12 Juin 1901

79

Séance du 13 Mars 1898

Le Président de Mr Chodat semi laire
membres présents: mm. Soret, Duparc, Yung, Fautour
Pittet, Cailler, Rilliet.

Mr Yung fait remarquer que la faculté a été couronnée
en dehors du semestre et demande que l'on décide
de s'en abstenir désormais. Celi est contre le
réglément.

Mr Chodat est d'accord quant au fond mais
peut-être qu'il ne faut pas que la faculté se lui avise
les maîtres. Mr Duparc dit aussi qu'il faut pré-
voir les cas où à la fin d'un semestre et faut le
mettre une séance pour ne pas renvoyer des candidats
jusqu'au semestre suivant.
La faculté envoie le vote qu'en général
et s'exprime il n'y ait pas de séance pour
dans les maîtres.

Mr Soret explique que Mr Fautour était
malade la commission n'est pas à même de
rapporter sur l'affaire Durand
Il demande en outre à la faculté
d'appuyer auprès du Département

un demandeur d'admission et de traitement
en faveur de Mr Hülkelscher aide
sous-préparateur au Laboratoire de Physique
adapte.

Mr Yung fait part de la constatation
qu'il a faite de l'indisposition
de certains garçons de laboratoires
parmi lesquels celui de Zoologie. Ces
symptômes sont au tableau de laboratoire
dans un établissement voisin ce qui est d
un mauvais effet.

Mr Chodat lit un rapport élaboré
par la commission pour la régénération
de l'étude pharmaceutique.

Les conclusions de ce rapport sont
1° un projet d'enseignement de Phar-
macie qui ne donne nulle part en Suisse
pas même à l'Université pharmaceutique
fédérale.

2° pour le professeur de Chimie Phar-
macologique de compléter son enseigne-
ment en complétant un programme
un peu de chimie à cet enseignement.

3° pour M. le Prof de Chimie organique
apporter à cours avec une partie de ses leçons
à étudier avec les étudiants en Pharma-
cie les médicaments nouveaux tirés de
la chimie organique par synthèse.
4° charger provisoirement le Prof
de Botanique pharmaceutique de
l'enseignement de la Pharmacognosie.

5° Réunir à la Botanique pharmaceu-
tique le microscope pharmaceutique
et faire partie des instruments de mi-
croscopie au dit Laboratoire.

La commission continue qu'elle
fait avec l'Université pharmaceutique et
un culture scientifique (chimie
Physique et Botanique) continue et
qu'elle fera ce qui est possible
de le faire sous un même drapeau
la Chimie pharmaceutique et la Phar-
macognosie car cela a été fait
à Bern et Zurich il s'agit d'une
proposition d'arrangement provisoire
qui tiennent compte de l'état
actuel.

M. Dum critique l'idée de le com-
poser de réunir le pharmacogno-
stie à la Botanique. Dans ce
cas le Professeur a le temps à consacrer
à l'étude de la Botanique. Il n'en
trouve voir un praticien chargé
de cet enseignement, c. à d.
un homme qui soit toujours
au courant du mouvement
pharmaceutique

Le faculté propose d'augmenter le
lien de chimie pharmaceutique et de
composer deux leçons, celle est de
un autre leçon.

Quant à la microscopie M. Dum
peut encore qu'il faudrait un
pharmacien pratiquant; il
pourrait se tenir au courant de
l'expérience de la pharmacie et
autre, tandis que le Prof de Botani-
que le pourrait plus difficilement.

M. Dupon défend la conser-
vation de la commission

M. Jout fait remarquer que la loi attribue
la pharmacie à la faculté de
médecine. Il faut qu'elle soit indi-
quée et tenue par le maître et maître de
la rapport et supplément officiel
et par rapport à la demande de
Département

M. Dum explique qu'il a demandé qu'il
se retire il seules en continuant
l'enseignement de pharmacogno-
stie ou la série de détails avec les
il a commencé

Il n'est pas de nouveau de la nécessité de
confier l'enseignement de la pharmacie,
pharmacogno- et microscopie à un
pharmacien.

M. Pictet veut de plus de connaître
un homme par semaine pendant la
semaine. Sur le grand nombre des
remèdes, qu'il paraissent pour avoir
dire tous les jours par substituent
il ne nous servent que ceux qui ont
un intérêt.

M. Yung n'est pas sûr qu'il se soit

Remettre de proposer à M. Mammé
l'abandon de la chimie biologique
car cette branche a pris un énorme dé-
veloppement et ne peut être que
un de ses branches de la faculté de Sciences.
Le projet de M. Guy et
adopté et l'art de la pharmacie
l'chimie pharmaceutique est adapté
sans spécifier que M. Mammé abandonne
uniquement la chimie biologique.

L'ordre des deux est advenu sans discussion.
Le 1^{er} et le 4^e sont également admis.

M. le Prof. Sauter prend le parti
pour un sujet spécial et personnel.
Il existe à notre université un privat-
-docteur de médecine, M. St. Ritter qui
serait regrettable qu'il se fût perdu.
M. Ritter a travaillé sur la sonde de la
corte géologique de France. Il ne nous
est resté que si on ne vient à lui
confier à notre université une posi-
tion modeste mais définitive. M.
Dupan et Sauter ont pris l'uni-

versité de donner cette place à la faculté
à la suite de Cellerier le géographe physi-
que a été séparé de l'Observatoire. On espé-
rait nommer un professeur de géographie
physique. Comme cette nomination
n'a pas pu être faite la faculté a pu
proposer en 1891 de réunir de nouveau les
deux branches. M. Sauter a pu observer
depuis cette époque l'opportunité de cette
réunion. Par ce qui est de la météorologie
la réunion est justifiée. Son laboratoire
est à l'Observatoire c'est à dire dépend de
celui de l'Observatoire. La chimie biologique rentre
tout naturellement dans le champ couvert par
l'Observatoire et la météorologie.

Quant à ce qui concerne la
Physique de l'atmosphère! M. Sauter peut qu'il
soit et géologue avant tout. La
morphologie terrestre doit être confiée
à un géologue et c'est à cette solution
qu'il est parvenu. M. Sauter et
Dupan. Ils proposeraient donc
de séparer la Physique de l'atmosphère
de la météorologie et la Climatologie
ici

et car par cet ouvrage venant un
chair & professeur extraordinaire.
M. Ritter serait très qu'il
fût par remplir ce poste.

M. Duprau de la se-
raller complètement à ce pro-
jet. M. Ritter a une telle valeur
il est apprécié à l'étranger pour les
savants qui s'occupent de géologie et
de géographie (Anglais). Il rappelle
qu'il fut de géographie lui a décer-
né une médaille. Au point de vue
géologique il a résolu une question
importante celle de l'origine de
la forme de l'Alpe alpine.

Quant on a de force pour à
satisfaire et par sur les titulaires.
Il est de ces où on est par pour
le mais dans le cas présent
M. Sauter aimablement nous pour-
ra en profiter.

M. Sauter remercie M. Sauter
de son initiative. Mais il

reste de la nécessité de se faire une
chaire extraordinaire. M. Ritter si
jeune il y aurait danger de l'atta-
cher de finitivement. Néanmoins
il déclarer être beaucoup l'acti-
vité de ce jeune homme.

M. Sauter explique qu'il est sur un
chair extraordinaire que M. Duprau
et lui ont en vue.
M. Cailler a sympathisé à cet ar-
gement mais il faut remarquer qu'il
est un nouveau professeur à Paris
laurent et si mathématique n'est
d'être sur la ligne. Il recommande d'être
sur cette question.

La proposition de M. & Prof. Sauter
et Duprau ont renvoyés à une
commission composée de MM.
Sauter, Duprau, Cailler.

Séance du 29 Avril

Sous la présidence de M. le Prof. Olhamane,
Doyen; membres présents: Mm. Foret, ⁹⁴³
Fautouy, Carlier, Duparc, Pilet, Rillet,
Ploumoy, Sarasin, Jalopin, Chodat.

Les premiers examens de diplôme de chimiste
sont fixés au lundi.

M. le Doyen est intervenu d'un jeune armeni
qui désire être immatriculé à la faculté
des sciences. Il prétend ne pouvoir présenter
de diplôme à cause de troubles de conscience
survenus à la suite desquels il a été exempté
d'armée et le lycée desoient.

Cette demande est renvoyée à M. le Doyen pour
qu'il demande un supplément d'information.

M. Carlier présente une lettre de M. Durain
qui postule le grade de D. S. en mathématiques
avec mécanique comme branche
principale. M. Durain aum a rempli
plus les formalités prévues par la loi.

velle organisation et sa demande sera renvoyée
à une commission de deux membres (M. le Prof.
Olhamane et Carlier).

M. le Prof. Foret lit un rapport sur la demande
de M. Durain. Cette demande est inadmissible
pour des raisons de procédure et pour l'impossibilité
qu'il y aurait à faire entrer le laboratoire
et le collection de physique par un second
enseignement de physique.

Le rapport sera transmis au Recteur le
faculté l'approuve à l'unanimité des votants
(une abstention).

A ce sujet M. Pilet fait observer qu'il a
donné un enseignement de physique médicale
pendant les premiers temps de ses fonctions.

M. Fautouy présente un rapport préliminaire
sur sa proposition d'un cours
répartitions de matières qui comprendra la
géographie physique et la météorologie
et le corps d'enseignement.

D'après une délibération prise par le conseil
M. le Prof. Duparc et Carlier.

Il proposerait de s'appuyer sur l'enseignement
ce qui est plus expérimental de donner un

géographie géologique sous le nom de
morphologie terrestre, tandis que Mr
Sauter couronnerait l'astronomie et la
météorologie.

Le Règlement pose demands p. l. Dacc & sc.
météorologie l'astronomie, la géo-
graphie physique et la météorologie
Le conseil en suspendant de ce conseil
que l'astronomie et météorologie

p. l. Dacc & sc. phys. et chimiques
c. g. 54 la météorologie et géographie
physique seraient réunies par météo-
rologie et morphologie terrestre. (Le
deux professeurs de pontifications ont
si l'interrogation par 2 questions liées
ou non)

Le commission estime que cette chaire
extraordinaire de morphologie terrestre serait
dignement occupée par Mr El Pittet
Discussion:

Mr le Doyen se déclare favorable à ce
projet mais il craint que l'indica-
tion par le Faculté d'un titulaire qu'elle
devient un seul un obstacle et que

ce projet d'un cadre pour avec le conseil
généralement admettre

Mr Sauter réplique que le projet de donner
un professeur est accordé par le conseil aux
facultés.

Mr Sauter dit que le Département conserve
sa liberté. Cette commission peut se faire
par location, et n'a pas à proposer le conseil
car ce n'est qu'une nouvelle réparti-
tion. Quant à l'incorporation d'un
candidat il est d'usage de créer des chaires
extraordinaires par des personnes connues
Cela s'est fait à maintes reprises

Mr Jalapier critique le terme de Morphologie
terrestre, il estime que le conseil ne com-
prend pas cette expression et il voudrait voir
ce terme remplacé par celui de Physique de
globe

Mr Chodat préférerait que c'est se con-
servir le titre de géographie physique,
cette haute tend de plus en plus à devenir
un accessoire de la philosophie. En outre
il y aurait au point de vue d'un demandeur
à faire au Département une simplification

notable. L'introduction d'un titre qui ne
figure ni dans nos règlements ni dans le
loi pourrait entraîner la création d'une
nouvelle chaire alors que la faculté ne dési-
re avec M. Sauter qu'une nouvelle réparti-
tion. D'ailleurs nos règlements ne déja-
cissent la séparation de la météorolo-
gie de la géographie physique. Il
vaut donc s'en maintenir de même
conservé.

M. Yung estime que la Morphologie tenante car-
actérisant un très-petit champ. Il allérait
il existe d. char. sensible. Il est
provisaire d'un grand champ de géographie
physique.

Après une discussion M. Sauter et la
commission se rallient à la proposition
de M. Chodat de donner la nom de
géographie physique à l'enseignement
qui serait confié à M. Ritter
eventuellement.

M. Sauter à ce sujet estime que se
décharger de cette partie de son
enseignement il n'aurait raison de le

faire que s'il était assuré qu'il serait
confié à un homme compétent. Car le
professeur actuel de géographie physique
estime que personnellement il est mieux
qualifié que lui pour cet enseignement par
M. Ritter. Il a donc pour le questionner
à ce sujet.

M. le Prof. Yung est d'une autre opinion.
La faculté n'a pas le droit ni le devoir
de désigner un candidat.

M. Dupont affirme que la faculté a le droit
en tous temps et en toute circonstance d'ex-
primer son opinion. Elle a le droit de demander
la nomination d'une personnalité. C'est
au département de voir s'il veut donner
suite ou non à cette demande. Il faut que
le département sache qu'il y a un
candidat dans l'initiative prise
par le professeur intéressé et le conseil
un de la Faculté. Si la Faculté se dé-
clare sympathique ou non à la nouvelle
répartition il faut indiquer pourquoi.

M. Yung est en danger à ce que
la Faculté se charge d'une mission qui ne
lui est pas donnée.

M. Flourens rappelle que le Faculté peut accepter ou refuser la proposition de M. Sauter. Le Département est libre de nous soumettre des propositions contre nous sans lui et de lui en envoyer.

La situation est la même que si M. Sauter avait été nommé à la direction de l'enseignement et le candidat de M. Ritter, le Faculté ne trouverait aucune difficulté d'un arrangement, qu'il sera libre d'accepter ou de refuser.

M. Sauter répond sur sa proposition et explique encore un fait qu'il a voulu d'abord couvrir le Faculté sur sa proposition de confier cet enseignement à M. Ritter.

Il pourra toujours son le Département. Si n'y a pas grand changement à voir aboutir la candidature Ritter il est libre de proposer.

Cette question est renvoyée à 8 jours par permission. Le commissaire rédige un rapport définitif précédé de considérants et réglant tout le terrain de morphologie touché par géographie physique.

M. Fallope rappelle que les professeurs de profane ont extraordinaire expié cette année. Cette question est renvoyée au Bureau.

Il est décidé de tenir une séance le lendemain suivant pour entendre le rapport définitif de la commission.

Jeau e lesie.

Séance du 7 Mai 1898

Sous la présidence de M. le Prof. Ottaviano Doye,
Membres présents.

MM. Sauter, Sauter, Dupont, Yung, Coiffes, Chodet.

M. Chodet rapporte sur les examens du diplôme de Chimie. Par la troisième examens M. Corali n'a échoué; M. Degray et Tardif ont été admis au premier examen, selon le règlement du diplôme.

M. l'étudiant M. Paul Koni s'est demandé à être exempté en vue de l'arrangement.

es sciences naturelles & le Chm. Physique
Histoire naturelle et Zoologie, branches sur lesquelles
elle a subi un examen (Précédemment en
sa médecine) cela lui est accordé à cette
réserve près que les chiffres des examens
sont les mêmes (compte mis à).

Deux rapports suivis de M. J. A. et J. J.
relativement aux thèses de Mm. A. et B. et B.
sont lus et adoptés. Mm. A. et B.
n'ont donc plus qu'à déposer les exemplaires
exigés par le règlement.

M. le Prof. Cailler lit un rapport sur
la demande de M. Duval de être admis
aux examens de Docteur en sa mathé-
matiques. Ce rapport favorable au candi-
dat est adopté.

M. le Docteur a fait une enquête au sujet
de Jean Arménien qui demandait à
être immatriculé sans certificats.
Cet enquête est défavorable au postu-
lant sa requête est donc rejetée.

M. Jautier rapporte en son nom et
au nom de Mm. Dupon et Cailler

membre, de la commission pour la nouvelle
répartition des enseignements confiés à M. le
Prof. Jautier.

Ce dernier expose que M. le Prof. Jautier
ayant eu la présidence de Département en
dernier ne lui a pas écrit qu'il en pensait
par ce que le projet de M. Jautier serait
gouté par les membres du Gouvernement.

A ce propos M. Jautier exprime son regret
de ce que le Département ait été informé
par une tierce personne avant qu'il ait eu
le temps d'en conférer avec le Président.

Sur l'opinion exprimée par le dernier que
le Conseil d'Etat ne pourrait pas tout de suite
soutenir cette demande de reorganisation telle
qu'elle avait été formulée par la commission
donc le vote de la faculté et en que le Pré-
sident lui-même l'a engagé à ~~retravailler~~
~~proposition~~ ne pas aller de l'avant, il
retraire sa proposition.

M. le Prof. Blochmann rappelle un projet
introduit la question de l'ordre de jour pour couvrir
un nouveau réajustement des heures.

qui leur sont confiées, le titre de docteurs n'étant
(cette question) pas encore parvenue
et renvoyée à la prochaine séance.

Séance levée.

Séance du 26 Mai 1898

Sous la présidence de Mr le Prof. G. Othmann Doyen
membres présents: mm. Cailler, Gautier, Duparc, Juge, Dick
Young, Riblet, Saloprin, Chodat.

Mr Cailler rapporte sur le examen de Doctorat de Mr Duainne
(D. sc. mathématiques). Le candidat n'ayant pas obtenu le
moyenne exigée par le règlement son examen est renvoyé.

Mr le Prof Othmann annonce la constitution d'une
commission chargée d'étudier les conditions dans lesquelles
doivent se trouver les candidats au titre de Privat-Docteur. Le
faculté doit nommer un membre chargé de la représenter dans
cette commission. Sur la proposition de Mr Gautier, Mr
Chodat est désigné pour faire partie de la dite commission.

Le dernier demandeur à la faculté de math. son opinion sur
cette question.

Mr Juge explique que la Faculté de Droit a été ralliée à
la proposition de Mr Boyceau, d'où laquelle il serait

distinguer deux catégories de Docteurs. Premier renvoi les Docteurs
de l'Université qui auraient le droit d'annoncer des cours, mais ne
seraient pas agrégés c.-à-d. ne pourraient porter le titre de
Privat-Docteur. Pour obtenir ce dernier titre il faudrait
faire preuve d'aptitudes suffisantes, publier une œuvre
fin ou être habilité autrement. Seuls les cours donnés
par le Privat-Docteur seraient annoncés dans le programme.

Mr Gautier a pu voir à la dernière séance du Sénat
qu'il y avait unanimité à regretter que la disposition actuelle
ne sordait pas sans inconvénients. Il se rangerait à l'avis
général proposé par Mr Boyceau.

Mr le Doyen estime qu'il faut être plus sévère quant
à l'admission de Privat-Docteur. Mr Othmann voudrait
limiter le droit d'annoncer des cours aux personnes qui
auraient été habilitées.

Mr Gautier recommande d'étudier le moyen par lequel on
pourrait enlever de la loi la faculté accordée aux licenciés
de donner des cours. Cela permettrait de faire subir une
transformation à nos examens de la fac. d. sc.

Mr Young dit que la question ne figure pas à l'ordre du
jour. On ne peut donc discuter la question à fond. Il estime
cette dernière très grave. Une limitation du droit
d'annoncer des cours soulèverait une opposition législative.
En exigeant une thèse d'habilitation, cela aurait

comme effet d'imposer aux jeunes Docteurs et peu fortunés une année d'études supplémentaires ce qui n'est pas sans présenter de graves objections

Mr Cailler ne peut pas entrer dans le réf. du Supr. Il ne peut
seulement faire remarquer l'incongruité de vos règlements
qui accordent aux Licenciés le droit de s'inscrire c. a. d. d'
annoncer un cours de Droit Romain mais ne leur permettent
de se présenter au Doctorat sans examen c. a. d. sur la
présentation d'un thèse.

M. Dupon ne comprend pas qu'entre eux-mêmes fassent un distinct. entre le D. de service et ceux de l'étranger c'est de l'exclusionisme. Il reconnoît que notre système a de grands inconvénients. Le fait est ~~que~~ ^{qu'il} l'oppose aux accords ou le droit d'aimer un coin ^{de} coin. Rien Docteur non cause préjudice en Allemagne).

Il arriva qu'on s'attachait ou s'attachait ne protestait
ce grade chez nous que pour s'en servir soit pour se
faire aguer autre part soit pour des buts d'ordre
"puir".

Je fuge ainsi avec l'opportunité de se rallier
à la proposition de la Société de Paris. L'admission
de D^r comme Docteur non agréé donnerait
satisfaction à cette catégorie de personnes et leur rendrait
compte de l'attention prise à leur égard.

M. Guy et connaisseur des usages du système
actuel. Mais il a l'avantage de nous fournir l'exercice
que nous ne les habitons. Plus nous en aurons la respos-
sabilité

Mr Dickel proteste aussi contre les Prius et Doctes qui
sans donner de cours se permettent de se titrer et se ser-
vent.

M. le Docteur fait remarquer la commission n'a aucun
de mandat impératif et q. il en trouve toujours temps et
place de cette question quand elle reviendra à la
faute

M. le Docteur communique une lettre du Président du
Département demandant le plan & le faire sur
la réélection de Refers. extraordinaires MM.
Ch. Falgaire, A. Ribot, Th. Bureau.

Le Sacré Collège ne peut faire

— M. le Recteur a transmis une lettre du
Département relative à une demande de M. le Prof
Belhomme

1° de supprimer l'enseignement de la géométrie descriptive du programme; cette branche a souffert d'un excès d'application au au gymnase il en résulte que souvent il n'y a pas d'étudiants pour cette branche et l'Université en est au point

en haute avec le développement qu'elle exige.

2° d'être suppléé dans l'enseignement de l'algèbre en comprenant le thème géométrique des équations ainsi que des petits cours de probabilités et de géométrie analytique à trois dimensions. Cet enseignement exige deux heures par semaine pendant les deux semestres.

3° de rester personnellement chargé du cours de calcul différentiel et intégral aussi que celui du calcul de géométrie avec un enseignement de 4 heures par semaine au lieu de 3. Il est important de donner à cet enseignement une plus grande extension en vue des étudiants qui se présentent au Doctorat.

4° de rester également chargé de la direction des services pratiques de mathématiques avec l'aide d'un suppléant.

Le Département demandant un préavis de la Faculté et du Bureau du Sénat nous fait remarquer que si le Dep. convenait éventuellement à proposer au Conseil d'Etat d'accorder au suppléant un supplément de traitement p. les deux heures qu'il laisserait Mr Chapman, il ne pourrait en question de porter au budget

deux traitements p. les exercices mathématiques.

La discussion étant ouverte Mr Salopin déclara qu'il ne se fâcherait pas de voir le service descriptif, il se mettrait à sa disposition pour donner ce cours sans augmentation de traitement.

Mr Sauter n'est pas tout à fait d'accord avec la proposition 1° de Mr Chapman. Il serait fâché de s'enlever de nos programmes un enseignement de cette importance. Il venait avec regret déparer cette chaire. On dit qu'il faut faire de l'épave p. que le cours soit profitable. Mr Sauter ne voit pas d'objection à ce que cela soit fait. Mr Sauter pense qu'il ne faut pas enlever le suppléant de Mr Chapman. La personne qui désignera ce dernier s'occupera et sera si cet enseignement peut lui convenir.

Mr Chapman pense que dans ces conditions son suppléant serait trop chargé.

Mr Carter est d'avis que Mr Chapman est un homme qualifié pour personnel pour juger de cette question, mais l'opinion de Mr Sauter est cependant à prendre en sérieuse considération.

En effet la dévotion qui nous arrive de la symphonie d'arriver

sont souvent complètement ignorants de la formation
descriptives. Il serait par le moins regrettable qu'un
un Dactylographe fut reçu sans qu'il ait jamais
eu à occuper de formation descriptive. Il y a
évidemment de difficiles de rendre pratique
à ceux des études.

M. Cailler a écrit qu'il courait des rumeurs à
Lausanne, à St. Pierre et à l'Académie
de l'Université.

M. Chodet et Yung se déclarent incerti-
tains ils estiment néanmoins qu'après les
opinions portées, il serait peut-être mieux
de donner un haut qui existe et qu'il serait
difficile plutôt de réintégrer.

M. Sauter fait remarquer que le règlement
un peu plus ou de supplément mais des Professeurs
qui demandent des congés temporaires.

En matière de complications il lui sem-
blerait plus simple de laisser M. le Prof.
Othmann de modifier sa position
temp.

Ce dernier demanderait un congé d'une
année si une partie de son enseignement

ment et à ceux qui seraient censés le charger
Il serait cette occasion pour exprimer ses
regrets de ce qu'il n'a pas Othmann abandonné
une partie de son enseignement

Dans ces conditions il faudrait que M.
le Prof. Othmann désigne un rempla-
çant.

M. le Doyen désigne M. le Prof. Cailler
qui déclarer se mettre au service de la faculté.

M. Chodet se joint aux autres à remercier
mais qu'il regrette qu'il n'ait pas exprimé M. Sauter
mais il tient aussi à remercier également
M. Cailler qui évidemment sera très char-
gé et sans doute insuffisamment rémuné-
ré. La faculté a l'honneur de lui en recom-
mander.

M. Cailler reconnaît qu'en effet c'est
une lourde tâche et peu rémunérée. Il dé-
clare accepter qu'à titre provisoire
et seulement pour rendre service à la
faculté. Il ne tient pas à s'en faire
un coin comme situation acquise.

Finalement M. le Prof. Othmann

se rallier à la proposition de M. Sauter.
Le Faculté décide de laisser la formation de
capture et de préciser son rôle dans
la demande de coupie postale formulée
par M. Olchamane. Il a été convenu aussi
d'accord sur le choix de remplacer M.
le Prof. Cailler.

~~Reunion et Reunion du Samedi 12 Juin~~
M. Olchamane et Cailler, changements essentiels
selon le projet adopté par la Faculté.

M. Sauter

Astronomie générale 1 h.

Pneumatique physique et calcul 1 h.

Physique physique et Met. 2 h.

M. Falopin

Exercices mathématiques élémentaires 2 h.

Calcul de physique 1 h.

Leçons de la Théorie des quaternions 2 h.

Calcul approximatif 1 h.

M. Rillet

Compléments de physique 1 h.

Produit d'Electrolyse 2 h.

M. Juge

Chimie théorique générale 3 h.

M. A. Püdet

Chimie organique spéciale 2 h.

Chapitres choisis de chimie organique 1 h.

M. Chadet

Formations végétales dans la basse du
Rhône 1 h.

Microbiologie générale 1 h.

M. Flureau

Psychologie expérimentale (Chapitres
choisis de psychologie normale) 2 h.

M. Duparc

Analyse et chimie minérale (Cours libre) 2 h.

Seance levée

Reunion

Seance du 15 Juin 1898

Sous la Présidence de M. le Prof. Olchamane

Doyen

Reunion de professeurs ordinaires

Membres présents M. le Prof. Sauter, Juge,
Cailler, Duparc, Thuy et Yung

ordre du jour. Election du Doyen et du Secrétaire)
Mr le Doyen exprime à la Faculté combien il a été sensible
à la confiance qu'elle lui a témoignée en le
replaçant Doyen depuis plus de 10 ans. Son âge et le désir
qu'il a de limiter son activité à son enseignement
sont les raisons suffisantes pour demander à ses collègues
de choisir un membre plus jeune de la Faculté comme
Doyen.

Mr le Prof. Jantier exprime la regret de la Faculté de
voir Mr le Prof. Othman cesser de le diriger. Il
fait l'éloge de Mr le Doyen et dit combien tous
les collègues lui sont reconnaissants pour tout
ce qu'il a fait pour la bien de la Faculté de Sciences.
Election du Doyen:

A la rotation Mr Chodat obtient cinq voix
Mr Jantier une.

Mr Chodat est donc élu Doyen.
Il exprime à ses collègues combien il regrette le départ
de Mr Othman qui a été l'âme de la Faculté pen-
sant si longtemps et dont l'expérience était
si utile à la Faculté. Mr Chodat remercie
cette dernière pour la confiance qu'elle lui témoi-
gne et espère qu'après plusieurs années de collabora-
tion avec Mr Othman il pourra être de

quelque utilité dans l'administration de la Faculté et
surtout.

Election du Secrétaire

Mr Juge obtient 3 voix, Mr Cailler 3 voix.
Ce dernier déclare ne pouvoir se charger de fonctions de
secrétariat, vu le surcroît de travail qui résulte
occasionnellement de l'enseignement nouveau que la
Faculté et le Département lui ont confiés.
Au second tour Mr Juge est élu pour 6 voix.

Leanne Lerici

Alfred

Leanne ordinaire.

Membres présents:

Mr. Jantier, Duparc, Juge, Cailler, Redat, Thury,
Juge, Falopin, Tillet, Chodat

Mr Duparc lit un rapport si j'en des Prof. Soriel et
Duparc et la thèse de Mr Pearson. Cette thèse
est acceptée.

Des rapports signés des Prof. Juge et Fraile sont lus et
adoptés.

Les thèses de Mm. R. Zimmerli, Dahabian et
Dahl sont donc acceptées.

Deux demandes d'admission au doctorat, l'une de Mr
Jury, l'autre de M^{re} Goldstein sont renvoyées à des
commissions (M^{re} Jung et Dedet, M. Chodat, et Thury
Horace d'Arce).

L'horaire est établi conformément au programme.

Leanne Lere
Rehoda

Leanne des 3 juillet 1898

Sous la présidence de Mr le Prof. Chodat secu-
taire.

Membres présents M^{re} le Prof. Duparc,
Thury, Jung, Dedet.

Une demande de M^{re} Schepitoff d'être admise
comme élève de M^{re} de Phys. et de Chimie comp-
ri est favorablement accueillie.

La faculté adopte un rapport de M^{re} le
Prof. Dedet et Jung concernant l'
admission de M^{re} Jury aux examens de
Doctorat.

M^{re} Jung lit un rapport d'un
M^{re} le Prof. Duparc et Jung.

concluant à l'admission de M^{re} Pittard
aux examens de Doctorat et si. nata. Elles. Après
discussion la séance relative au dépôt préalable
de la thèse du candidat est supprimée d'un rapport
par se conformer au texte de règlement qui
n'exige pas ce dépôt préalable. Il est aussi
décidé de réserver aussi que le rapport
l'indique la question de l'admission d'un
thèse d'anthropologie.

M^{re} Dedet et Jung pensent que la thèse doit
être présentée en même temps que la demande d'ad-
mission. M^{re} Duparc et Chodat font remarquer
que le règlement ne l'impose pas et que dans
l'esprit de la Faculté se soumet de la pro-
gramme a été élaboré a été entendu que
la succession des épreuves méritait la serait
à manière a permettre la disjonction aussi
qu'elle a été prouvée depuis plusieurs années
par la haute physique.

L'admission de M^{re} Pittard est fin. Le rapport
adopté par 3 voix (M^{re} J. D. et Dedet.)

M^{re} Chodat lit un rapport sur les
études et la thèse de M^{re} Goldstein.
Le rapport favorable se joint par M^{re}

Thury et Chodol et adopte
la question de l'anthropologie comme
nouveau examen ou de thèse est renvoyé
à une prochaine séance.

Un rapport signé par MM. Laroche et
Dupan est lu et adopté. Acceptation
de la thèse de M. Doelger.

Séance levée.
Rédout et

Séance du 14 juillet 1898

Sous la présidence de M. le Prof. Abraham Doye.
Membres présents: MM. Laroche, Thury, Chodol,
Yung, Rédout, Bedot.

Une demande de M. Lory est renvoyée à un comité de
composition de MM. Lory et Chodol. Le candidat a subi
les diverses épreuves qui donnent accès aux cours du
Polytechnicum. Il est sorti régulier de l'Institut comme de
cet institut demandant à être exempté de l'accès
laurier et de la commission aux places pour
pour décider de son admission à l'École.

Il s'agit à ce sujet d'une discussion sur l'admission
belle de chaudières qui ont pour d'autres de

Polytechnicum. Le système proposé est celui de la candidature
et préparation à l'examen. Plusieurs membres de la commission pen-
sent que le droit du 6 cours est suffisant, mais il faut que
l'étudiant soit régulier. Cela serait d'ailleurs contraire
à des devoirs pris par l'enseignement.

M. Yung a été contre cette manière de voir. Le Docteur doit être un
examen sérieux. Il faut exiger des candidats une sérieuse préparation.

M. Chodol expose que le candidat en question et tous ceux qui ont
été dans le même cas ont fait des études plus longues que ceux que
le Faculté a acceptés au le présentement du diplôme de maître
secondaire par ex. M. Juge qui est sans doute un élève bon
juge mais qui n'a néanmoins écrit qu'un seul des
cours et exercices de Polytechnicum tandis que la Commission
en question a fait sans doute des régulières. Il y aurait
un régulier moyen de faire des acceptations de diplômes
mes correspondant à un maître sans doute de l'École
et qu'il ne refuse pas des candidats d'études plus longues.
M. Yung dit que dans le cas de M. Juge il y avait un diplôme
et qu'il était dans le cas de ne pas.

M. Lory explique que au Polytechnicum les élèves sont
soumis à des épreuves pour passer d'un cours à
le suivant.

Question de l'anthropologie.

M. Bedot conteste que les membres de la commission

qui ont été examinés les titres de Mr Pitard n'étaient
pas d'accord sur l'admissibilité de l'anthropologie
comme branche de Thèse.

Or ce qui est de lui il paraît avec regret la Faculté
admettre des thèses de ce genre. L'anthropologie comprenant
une foule de choses qui sont étrangères aux sciences
de la Faculté des Sciences. Par exemple, le Resumé d'
Anthropologie accepte de traiter ou au moins trait à
l'archéologie, l'histoire, les Religions etc. Pour
ce qui est de l'histoire naturelle de l'homme elle rente
dans le champ des études de la Faculté de Médecine
N'est-il pas difficile de déterminer les limites de l'anthro-
pologie. Les mêmes craintes sont au sujet de
Berthelme et dans ce cas-là un candidat
pourrait faire une thèse de craniométrie et s'en
passer.

Mr Pellétier pense que les commissions sont tou-
jours libres de faire si la thèse d'anthropologie
est acceptable et si elle rente dans le champ de
nos études. C'est le seul des travaux qui est
l'important ^{anthropologie}

Mr Thury pense que l'anthropologie comprend
deux parties l'homme animal et l'homme
moral. La première partie peut être traitée
dans un faculté des Sciences

D'anticiper si une thèse d'anthropologie en contient
qu'elle en craniométrie sans qu'elle en soit rattachée
à sa cause, si la corrélation ne soit pas établie en
son pour une thèse acceptable.

Mr Dedet insiste sur le caractère de l'anthropologie
de la partie médicale de l'anthropologie et ce qui se
rattacherait aux sciences. Par exemple l'anthropologie les
fonctions comme l'accouchement etc.

Mr Chodah est d'avis que l'anthropologie rente par
un fait dans la Faculté des Sciences. Il existe déjà
un enseignement de ce genre, Mr le Prof Roussy
donne un cours sur la psychologie expérimentale
qui appartenait aux sciences et à l'anthropologie.
Mr Jany pense qu'il y a une difficulté à prolonger cette
discussion. N'est-il pas à un point de vue
se de l'étude de l'homme qui rente dans le
domaine des sciences naturelles. Il y a d'ailleurs de
l'air d'anthropologie dans de faculté des Sciences
car, avant à l'unité.

Mr Faucher pense que Mr Dedet s'expose à l'incertitude
avant de reconnaître l'anthropologie comme une
branche car laquelle un candidat peut faire
une thèse.

Finalement la Faculté devra à l'avis de la commission

Juge dans chose con particulière et le thèse à
un caractère scientifique.
Mm. Demulay

M^{re} Soloff a passé avec succès les examens de
Doctorat et se. nat et civ. de Faculté approu-
ve le préavis de la commission.

Les personnes qui ont obtenu le diplôme
suffisant pour l'examen de Baccalaurat.

M. Audouard, Jakobsch, Schindelmayer, Dotschett
Dotschett, Paulekondt, Soudschinski, Neum.
Delk.

Chodet

Séance du 24 Octobre 1898

Sous la présidence de M. le Prof Chodet, Doyen
membres présents: Mm. Oltramare, Thury, Gung
Sout, Cailler, Gung.

Lecture et adoption du procès verbal

Baccalauréats en sciences sont admis:

a) Sciences physiques et naturelles:
Mm. Balsherauff, Bernett, Popoff
Mulkorika, Pehoff, Kulkomik, Takomika
Costelle.

b) Sc. physiques et chimiques: M. Karaschiff

c) Sc. mathématiques et physiques: M. Popow
Bernard, Bertrand

Diplômes de chimistes: sont admis à
la suite des examens du 21 Octobre.

Mm de Loriot, Kohan, Werntraub.

Prix Davy. Un mémoire de botanique de
M. Bernard a été présenté en temps utile.
Il est renvoyé à l'étude d'une commission
composée de Mm. Thury et Chodet.

Immatriculations. M. le Doyen soumet
à la faculté le cas de M. Feuloni, maître
de gymnase au Tessin. Cette demande
est acceptée.

La demande de M. de la Roche est
refusée.

Deux demandes d'étudiants italiens sont

du gymnase de Gremone, sont acceptés à la condition qu'ils présentent un diplôme de commis pharmacien leur donnant le droit de poursuivre en Italie des études de pharmacie.

Liste de jurés. Un complément est proposé et adopté.

Prat Docents. M^{lle} Schepitoff ne donnera pas son cours.

M. Penard, docteur en sciences, régulièrement autorisé antérieurement, a annoncé un cours pour le semestre d'hiver.

Séances de la Faculté. Auront lieu à l'arsenal, s'il y a un ordre du jour suffisant et sauf cas d'urgence, le 1^{er} et le 3^e lundi de chaque mois à 6 heures.

Credits de bibliothèque. M. le Doyen informe qu'il portera cette question à l'ordre du jour de la prochaine séance et invite les membres de la Faculté à

apporter leurs observations. Il y aura probablement lieu d'adresser une nouvelle demande au Département pour obtenir l'augmentation du crédit actuel de 1400 fr. absolument insuffisant.

Le Doyen:

Séance levée

Philippe A. Guy

Séance du 7 Novembre 1898.
Sous la présidence de M. le Prof. Chodat, Doyen.
Membres présents: M^{rs} Othman, Thury, Cailler, Yung, Duparc, Pictet, Bedot, Guye.

Lecture et adoption du procès verbal.

Immatrication de M. W. Pearce. Sur un certificat de sortie du Collège de Genève en date du 5 Nov. 98, attestant que M. Pearce a subi tous les examens ^{admissibles} pour la maturité, et à l'exception de la

musique et de la gymnastique. Présents favorable

Demande de M. J. Kovanoff, porteur de la
maturité bulgare et d'un certificat de
2 années d'études de la faculté scientifique
de Sofia, en vue de l'admission au Doctorat.
(Même)

Renvoyé à une commission composée de
M. M. Pictet & Juge.

Demande de M. Popov. en vue d'être autorisé
à refaire les examens écrits du baccalauriat.

À la suite d'une longue discussion à laquelle
prennent part M. M. Chodat, Cailler, Duparc,
Gung, Juge, la demande de M. Popov
est refusée.

Par contre, il lui sera délivré un certificat
d'examen de fin d'année et après les notes
obtenues pour les examens oraux du
baccalauriat.

Bibliothèques. M. le Doyen rappelle qu'autre-
ment déjà la Faculté avait chargé
son bureau de faire une demande au
Département pour augmenter les crédits de

bibliothèques. Ce projet, - qui pour de bonnes
raisons n'avait pas été présenté, - portait
à 2600 fr. la somme demandée au Département.
Celle-ci devrait se répartir comme suit:

Zoologie 600 fr.

Botanique 600

Chimie 200

Mathématiques 200

Physique 400

Sciences naturelles 400

Physiologie 200

M. Chodat propose à la Faculté de revenir sur
ces proportions et de les faire appuyer par
un vote unanime de la Faculté.

Après une discussion dans laquelle M.
Duparc demande que l'on fasse ressortir
le peu de services rendus par la bibliothèque
publique, M. Cailler réclame un mini-
mum de 250 fr. par an pour les mathéma-
tiques et M. Pictet demande instamment
à ce qu'on ne réduise pas davantage l'allocation
réserve à la Chimie; la Faculté
adopte la proportion suivante formulée
par M. Gung; M. le Doyen préparera

un projet de Rapport au Département en
vue d'obtenir un crédit d'au moins 5000 fr.
Les membres de la Faculté qui auront des
motifs à faire valoir dans ce but devront
adresser une note manuscrite à M. le
Doyen, avant le 20 novembre.

Séance levée
Le Doyen: *Philippe H. Fougère*

Séance du 12 Décembre 1898

Sous la présidence de M. le Prof. Chodat,
Doyen.

Membres présents: Mm. Ultramare, Loret,
Thury, Yung, Petit, Sarasin, Galopin,
Duparc, Rilliet, Juret.

Lecture et adoption du procès verbal

Comptes de la Faculté M. le Doyen donne
communication du relevé de Comptes fourni
par Mm. S. Petit & Cie. Il s'élève au 31 dec.
par fr. 1694 au crédit de la Faculté.

Renouvellement du mandat de M. Bedot
comme professeur extraordinaire. La Faculté,
consultée, émet un vœu favorable.

Prix Dary Le Rapport de Mm. Thury et
Chodat ^{publié par M. Bernard} ~~prévoit~~ ^{proposera}
le prix Dary à M. B. pour le mémoire
de M. Bernard.

La Faculté prévient en appuyant les
conclusions des rapporteurs.

Crédit des bibliothèques M. le Doyen donne
lecture d'une lettre documentaire qu'il se
propose d'adresser au Département; cette
lettre conclut par une demande portant
le crédit annuel à 5000 fr. à répartir à
raison de:

800	à la physique
500	à la chimie
600	Mathématiques
1000	Zoologie
800	Minéralogie & géologie
1000	Botanique
300	Psychologie expérimentale

Cette demande est appuyée par un

vote de la faculté à l'unanimité.

Monument Vogt. M. Duparc rend compte des tribulations du comité qui s'est occupé du monument Vogt et informe la Faculté que toutes les dispositions sont actuellement prises pour que l'inauguration de ce monument puisse se faire à la fin de janvier prochain.

Le Doyen:

Séance levée

Le Secrétaire

Philippe A. Guy

Séance du 8 Janvier 1899

sous la présidence de M. le Prof. Chodat Doyen

Membres présents: M. M. Olthoff, Soret, Gautier, Graebe, Duparc, Guy, Pictet, Flournoy, Rutliet, Bedot

Lecture et adoption du procès verbal de la précédente séance.

Informations. M. le Doyen informe la Faculté des mesures prises à l'occasion des décès de

M. D. Monnin, ^{dont il} retrace en quelques mots la carrière de ~~ce~~ ^{mon} universitaire.

Il informe la Faculté des mesures prises à la suite de l'incendie de l'Université.

Priari. M. Guy rapporte au nom de la commission (M. M. Graebe, Duparc et Guy) chargée d'examiner la demande de M. Keller dit à admis aux examens du Doctorat ès Sciences. Le priari favorable de la commission est approuvé.

Programme du semestre d'été est adopté

Chaire de Chimie biologique. M. le Doyen a réuni la Faculté pour qu'elle émette son avis sur les conditions dans lesquelles il doit être repourvu aux enseignements laïcs vacants par le décès de M. Monnin. Il ouvre d'abord la discussion sur la question de la chaire de chimie biologique.

M. Graebe expose les raisons pour lesquelles il estime que la chimie biologique

doit être rattachée à la faculté de médecine. Dans la plupart des Universités elle est rattachée soit à la thérapeutique soit à la physiologie.

M. Pictet n'est pas de l'avis de M. Graebe. Il croit au contraire que la chaire de chimie biologique, comprenant la chimie pharmaceutique et la toxicologie, doit être maintenue. Ce n'est pas au moment où nous sommes appelés à réorganiser les études de pharmacie qu'il peut être question de supprimer cet enseignement.

M. Duparc ne croit pas qu'un médecin ait en général la préparation suffisante pour donner l'enseignement que doivent recevoir les pharmaciens. Cet enseignement doit être donné par un bon chimiste, si l'on veut réellement organiser de bonnes études de pharmacie.

M. Graebe fait remarquer que ^{presque} partout la chimie physiologique est donnée par un physiologiste.

M. Chodat est d'accord avec M. Graebe lorsqu'il constate que la chimie physiologique est généralement enseignée par un physiologiste.

Mais il ne faut pas oublier que sous le titre, peut-être mal choisi, de chimie biologique nous avons eu jusqu'à présent, non pas un enseignement de chimie physiologique, au sens ^{donné} du mot par M. Graebe, mais bien un enseignement s'adressant aux pharmaciens, soit chimie des médicaments, des poisons, des aliments. Il ne peut pas être question de supprimer cet enseignement.

M. Jung insiste pour que l'on conserve le titre de chimie biologique; tout autre titre aurait l'inconvénient de désagréger et d'émietter la chaire occupée par M. Hermann.

M. Jung fait en outre remarquer qu'il y a 20 ans, on soutenait à la faculté une thèse contraire à celle défendue aujourd'hui par M. Graebe, à savoir que la chimie physiologique devait être enseignée par un chimiste.

M. Graebe ne trouve pas que le titre de chimie biologique soit bien choisi; il ne sera pas compris ailleurs; il n'est pas clair. Si l'on ne veut pas de chimie physiologique, il vaudrait mieux adopter

les termes de chimie pharmaceutique, toxicologie
etc.

Après une longue discussion à laquelle prennent
encore part M. Duparc, Falopini, Graebe,
Pictet, Guye, la faculté adopte une propo-
sition de M. Chodat, appuyée par M. Soret,
aux termes de laquelle: la ^{partie} ~~terme~~ de chimie
biologique serait ^{avec son équivalent} conservée; on demanderait
que la nomination fasse mention de la
chimie pharmaceutique et de la toxicologie
comme rentrant dans l'enseignement du
titulaire de chimie biologique.

Laboratoire d'analyse M. Chodat ouvre
la discussion:

M. Graebe n'a pas d'objection à ce que l'on
^{maintienne} ~~separe~~ la chimie analytique ^{avec} la chimie
biologique, comme c'était du temps de M.
Monnier. Mais si l'on veut séparer l'analyse
il demande en principe que la chimie
analytique soit réunie à la chimie générale,
comme c'est le cas dans la plupart des
Universités.

Il a adressé un Rapport au Département

de l'Instruction publique rédigé dans le sens
dont il donne lecture et dont il remet copie
à M. le Doyen.

M. Graebe ajoute que personnellement
il ne demande rien, que si la Faculté trouve
son enseignement assez chargé on lui
rendra plutôt service, mais, qu'ayant
toujours défendu le principe des grands
enseignements unifiés, il a tenu à
affirmer une fois de plus cette manière
de voir et s'est mis à la disposition
du Département pour le cas où la question
serait tranchée dans ^{un} ~~le~~ sens favorable
au principe des ^{grands} chaires unifiées.

M. Duparc fait remarquer que l'analyse
et la chimie minérale sont nées de la
minéralogie, que dans plusieurs Universités,
— et cette tendance s'accuse toujours plus,
on sépare l'enseignement de la chimie
minérale de la chimie organique.

Les circonstances l'ont forcé à enseigner
et développer toujours davantage l'enseigne-
ment de la chimie analytique dans
les laboratoires, où la place lui fait absolu-

-ment défaut et où il lui est impossible de
faire face aux demandes qui lui sont
adressées par les étudiants.

Pour ces divers motifs, il estime qu'il est
tout à fait fondé à poser sa candidature
pour la direction du Laboratoire d'Analyse.

Il se réserve d'ailleurs exposer en détail
sa manière de voir dans un mémoire qu'il
présentera prochainement à la Faculté
et qui sera remis à la décision de cette
dernière.

M. Gräbe fait remarquer qu'il enseigne
aussi depuis 20 ans l'analyse dans son
laboratoire, et que dans tous les cas, il
ne renoncera pas à cet enseignement.

Il signale également le fait que

Sur la proposition de M. Juge la suite de
la discussion est renvoyée à une prochaine
séance pour laquelle M. le Doyen est chargé
de faire une enquête complète et de réunir et
résumer les Rapports qui pourraient lui
être adressés par les Intéressés.

Séance levée
Le Secrétaire,
Philippe Juge

Séance du 23 Janvier 1899

Sous la présidence de M. le Prof. Chodat, Doyen.
Membres présents. M. M. Soret, Duparc, Pichet,
Jalopui, Bidot, Cailler, Juge.

Lecture et adoption du procès verbal.

Chaires de Chimie. M. le Doyen informe
la Faculté que le dernier relatif à cette question
n'est pas encore complet. Il rapportera
dans une prochaine séance.

Doctorat Honoris Causa. M. le Doyen propose
à la Faculté de décerner le Doctorat honoris
Causa à M. C. de Candolle. Il rappelle
les titres scientifiques considérables qui justi-
fient cette proposition, ainsi que les nombreux
services rendus par M. de Candolle à l'Université.

Cette proposition, chaleureusement appuyée
par tous les membres présents, est votée à
l'unanimité.

Rapports de Doctorat. M. Juge rapporte, au
nom de diverses commissions, sur les thèses

de Doctorat ^{La chimie} de Mm. Levy, Kohan, Habel, Luthert, Stoffel. Les mémoires favorables sur ces 5 thèses sont acceptés par la faculté; mais toutefois Mm. Luthert et Stoffel devront faire la justification de leurs titres (Diplômes de Zurich).

La thèse de M. Jean Roux, sur le préavis de M. M. Fung & Bedet, est acceptée.

Examens. Les examens du Diplôme auront lieu le 31 janvier à 2 heures.

L'examen de Doctorat de M. Levy est fixé au lundi 6 février à 2h.

Reconstruction de l'Université. Sur la demande de M. Duparc, M. Soret donne quelques détails sur le projet consistant à élever d'un étage les bâtiments universitaires.

Séance levée

Le Secrétaire

Philipp A. Fung

Séance du 8 février 1898.
sur la présidence de M. le Prof. Chodat, Doyen
Membres présents: Mm. Thury, Soret, Salpêtré, Cailler, Pictet, Gautier, Sarasin, Bedet, Yung, Rilliet, Fung.

Lecture et adoption du procès verbal de la précédente séance.

Laboratoire d'Analyse. M. le Doyen rapporte sur la question des laboratoires d'analyse. A la suite de l'examen des rapports ^{écrits} de Mm. Graebe, Duparc & Pictet, ainsi que d'une enquête personnelle auprès des principaux intéressés, M. Chodat conclut à ce que la direction du laboratoire d'analyse soit rattachée à la chaire de minéralogie.

La demande formulée dans ce sens par M. Duparc est justifiée d'une part par le fait que M. Duparc est certainement de tous nos chimistes celui qui s'adonne de la façon la plus spéciale à l'analyse minérale, et d'autre part, par le fait que M. Graebe a expressément affirmé

qu'il ne désirait en aucun façon augmenter son travail.

Cette manière de faire est également celle qui nous permet de tirer le meilleur parti des forces que nous avons dans la Faculté.

M. Pictet appuie de la façon la plus complète la proposition du Doyen qui mettra fin à la situation anormale précédemment créée par la réunion du laboratoire d'analyse à la chimie biologique. M. Duparc sera l'homme tout-à-fait qualifié pour diriger avec le plus grand succès l'enseignement pratique de l'analyse minérale.

M. Juge appuie également la proposition de M. Chodat qui tend à faire entrer notre Faculté dans une voie déjà suivie par plusieurs Universités qui ont séparé l'enseignement de la chimie générale en deux parties : chimie minérale et chimie organique.

M. Jung a tenu au premier abord étranger

la solution proposée ; il s'inclinera néanmoins devant les avis énoncés par les personnes les plus directement intéressées ou particulièrement compétentes dans cette question. Il craint cependant que la solution proposée n'entraîne plusieurs inconvénients notamment en ce qui concerne les étudiants en médecine.

M. Thury signale aussi des difficultés pour l'avenir, si l'on veut entrer plus tard dans la voie de la séparation de la chimie inorganique et de la chimie organique.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent encore part MM. Chodat, Jung, Thury, Labopin, Pictet, la Faculté émet un vœu, à faire parvenir au Département, en vue de confier la direction du laboratoire d'analyse minérale au professeur de minéralogie.

Electrochimie. M. Juge rappelle à la Faculté qu'il lui a demandé il y a quelques mois d'appuyer ses démarches

auprès du Département en vue d'obtenir la création des installations nécessaires pour l'enseignement pratique de l'électrochimie, dans le laboratoire de chimie technique. Cet enseignement devient absolument nécessaire en regard aux circonstances spéciales dans lesquelles nous allons nous trouver par suite de la création à Genève et dans la région de toute une industrie électrochimique.

M. Pictet appuie vivement la demande de M. Guze; il estime que la Faculté devrait faire une démarche spéciale auprès du gouvernement; l'électrochimie sera en effet sous peu la branche principale de notre enseignement de chimie technique.

M. Guze appuie aussi vivement la demande de M. Guze; il demande seulement comment seront résolues les questions de locaux.

M. Guze donne explication comment dans son idée il faudrait commencer par une installation modeste en utilisant la place actuellement disponible.

Après une courte discussion la Faculté vote un vœu auprès du Département, appuyant la création d'un laboratoire de ^{électro}chimie rattaché au laboratoire de chimie technique.

Repartition des locaux à l'Ecole de Chimie est renvoyée jusqu'au moment où le Département aura procédé aux nominations en remplacement de M. Monnier.

Dكتور de M. Lévy. M. Guze rapporte: M. Lévy a échoué à l'examen écrit. Il n'est donc pas admis.

Diplôme de Chimiste, Semestre de Janvier. M. Raminon a été admis.

Dكتور honoris causa: Le bureau ^{de l'Université} a accepté le ^{préavis} favorable de la Faculté.

Séance levée

Le Secrétaire

Philippe Guze

Séance du 13 Mars 1899

sous la présidence de M. Chodant Doyen
Membres présents: MM. Yung, Oltramare,
Caillet, Salpêtrier, Bedot, Duparc, Guy.

Lecture et adoption du procès-verbal

Informations. M. le Doyen informe la
faculté:

- 1° de la nomination de M. Duparc à
la direction du Laboratoire d'analyse
et de sa démission à la chaire de
géologie et de paléontologie.
- 2° d'inscriptions ouvertes pour repourvoir
les chaires de chimie biologique et de
géologie et paléontologie.

Thèse de M. Ravison. Acceptée sur
le rapport de la Commission (MM. Guichet
et Guy).

Demande de M. Fehr licencié es-sciences
mathématiques de Paris, pour obtenir la
dispense des examens oraux et écrits du

Doctorat.

Sur le rapport de la Commission (MM.
Oltramare et Caillet) et après diverses
explications, la Faculté accorde la
dispense demandée, à titre exceptionnel,
étant entendu que le cas de M. Fehr
ne pourra être invoqué comme
un précédent.

Bibliothèque. M. le Doyen informe
que les propositions de la Faculté
pour l'augmentation des crédits de
bibliothèque n'ont pas été accueillies
très favorablement par le Bureau. Par
contre, le Département est animé des
meilleures intentions.

Buste Vogt. M. Duparc rend
compte des péripéties par lesquelles
a passé le Comité du Buste Vogt.
Celui-ci est maintenant terminé.
Il invite MM. les Professeurs de la
Faculté des Sciences à assister nom-
breux, soit à la cérémonie officielle

soit au Commerce qui suivra l'inauguration
fixée au mercredi 11 Mars

Séance brève

Le Secrétaire

Philippe Buge

Séance du 20 Mars 1899

Sous la présidence de M. le Prof. Chodat
Doyen.

Membres présents: M. M. Gautier Duparc
Oltmanns, Soret, Bedot, Buge, Gungl

Lecture et adoption du Procès Verbal

Nomination d'un délégué pour la commission
chargée de préavis sur les titres des
candidats à la chaire de chimie
biologique

M. le Doyen ouvre la discussion.

M. Duparc recommande la candidature
de M. Ami Pictet qui présente tous
les titres demandés pour occuper cet
~~ense~~ chaire avec distinction et qui
a déjà rendu, depuis plusieurs années

de réels services à la Faculté.

La même opinion est soutenue
par M. Raul Gautier, et M. Buge
M. le Doyen informe en sortant la
Faculté que les étudiants en pharmacie
ont fait auprès de lui une démarche
très spontanée en vue de faire
connaître leur désir que M.
Pictet soit maintenu à la chaire
de chimie biologique

Sur la proposition de M. Duparc, la
Faculté émet le vœu que son
délégué appuie la candidature
de M. Ami Pictet.

M. Buge est ^{désigné comme} ~~nommé~~ délégué.

Nomination d'un délégué pour
la commission chargée de préavis
sur les titres des candidats à la
chaire de ~~chimie~~ biologie
et de paléontologie

M. le Doyen ouvre la discussion
et informe que les candidats inscrits
sont M. M. Sarasin et Ratter, sur
lesquels il donne quelques détails

M. Duparc informe la Faculté que pour des raisons personnelles il désire ne pas donner son avis, que cependant, si cet avis lui est demandé, il ne le formulera qu'à la fin de la discussion de la Faculté.

M. Sautier s'est trouvé très embarrassé lorsqu'il a appris les noms des deux candidats qui lui sont très sympathiques. ^{surpré} Pour M. Ritter il avait demandé à la Faculté de le décharger de l'enseignement de la géographie physique; on sait que ce projet n'a pas abouti.

Néanmoins, en regard au fait qu'il s'agit de reprendre l'enseignement de la géologie et de la paléontologie, M. Sautier croit M. Sarasin mieux qualifié et mieux préparé pour cette tâche.

Si la Faculté veut désigner un candidat, c'est sur M. Sarasin qu'elle doit porter ses suffrages.

M. Foret trouve aussi la situation difficile. Les candidats sont tous deux distingués. A la mort de M. Vogt

et sur la demande de M. Duparc, la Faculté a appuyé la nomination de M. Sarasin comme professeur extraordinaire. Depuis cette époque M. Sarasin n'a pas démenti M. Foret estime donc que dans les conditions actuelles la Faculté ne peut abandonner M. Sarasin.

M. Yung plaint la situation du délégué de la Faculté. D'une part nous nous trouvons en face d'un collègue que nous aimons tous; d'autre part en face d'un ancien élève distingué que nous avons recommandé autrefois à l'attention du gouvernement par un vote de Faculté.

M. Yung estime que les raisons énoncées ne lui permettent pas de se prononcer. Il maintient néanmoins les témoignages d'estime qu'il a donnés antérieurement à M. Ritter et regrette un peu que l'on n'ait pas séparé la géologie de la paléontologie.

M. le Doyen donne quelques détails

complémentaires sur les deux candidats et fait remarquer que l'un, M. Ritter s'est spécialisé plus particulièrement dans la tectonique, l'autre M. Sarrasin dans la paléontologie; il résume également en quelques mots les études des deux candidats.

Sur la demande expresse de M. Gautier, M. Duparc résume comme suit les titres des deux candidats:

M. Ritter, à la suite d'études faites à Genève, complétées à Grenoble, Vienne et Paris, s'est vué d'une façon spéciale à la tectonique.

À part des recherches de pétrographie exécutées en vue de sa thèse de Doctorat tous les travaux de M. Ritter portent plus spécialement sur la tectonique. Ce sont: 1° une étude complète, au point de vue tectonique d'une partie du massif du Mont Blanc 2° une étude sur les chaînes de la Rive droite de l'Arve 3° divers travaux de géographie physique et 4° la tectonique et la stratigraphie de diverses régions

de la Tunisie.

Plusieurs de ces travaux sont le résultat de la collaboration de M. Ritter au service géologique de la France auquel il est régulièrement attaché depuis plusieurs années.

M. Ritter a obtenu un prix de la ^{1re} de géographie de Paris.

Il est surtout connu des géologues alpins. M. Sarrasin à la suite d'études faites en Allemagne a passé sa thèse de Doctorat à Strasbourg; il a poursuivi ensuite ses études à Genève et à Paris. Sa thèse est considérée comme un bon travail de fond.

Après la publication de sa thèse, M. Sarrasin s'est vué d'une façon plus spéciale à la paléontologie pour laquelle il s'était préparé par des études spéciales déjà en Allemagne. Il a publié dans cette branche, un travail très remarquable sur les ammonites, qu'il vient de résumer dans une mémoire d'ensemble.

M. Sarrasin est surtout connu des

paléontologistes et des géologues paléontolo-
gistes.

Personne ne demandant plus la
parole, la discussion est close.

M. Duparc est désigné comme délégué
de la Faculté.

Thèse de M. Stessi acceptée sur le
rapport de M. Graebe et Juge.

Séminaire spéciale de baccalariats en
Avril demandé par un groupe
d'étudiants est refusé.

Examens du Baccal^t en sciences médicales
et de pharmacien Cantonal auront lieu
depuis le 12 Avril

(ex examens)
Celle du Diplôme de Chimiste depuis
le 20 Avril, le 1^{er} Examen, au même
temps que le Bacc^t en sciences Médicales

Verband des Lab. de Chimie Allemand
La question est renvoyée à l'examen
d'une commission formée de M.

M. Graebe, Duparc et Juge
Léonce Corvi

Le Secrétaire:
Philippe H. Juge

Séance du 17 Avril 1899

Sous la présidence de M. le Prof. Chodat Doyen
Membres présents: M. M. ~~Adolphe~~ Sarasin,
Pertet, Cailler, Jalopin, Yung, Juge

Lecture et adoption du procès verbal

Programme des cours. M. L. Doyen prend
note des changements pour le semestre
d'hiver prochain.

En ce qui concerne l'horaire, M. le Doyen
informe la faculté que l'on pourrait, avec
avis et sans grandes difficultés, placer les
cours le matin, et l'après-midi depuis 5 heures
de façon à ~~donner~~ réserver les après-midis
pour les travaux de laboratoire.

Après un échange de vues auquel prennent
part M. M. Yung, Jalopin, Sarasin, Juge, le

faculté charge le doyen de préparer un projet qui sera distribué aux professeurs avant la discussion.

Thèse de doctorat de M. Fét Acceptée sur
suite du rapport de MM. Oltramare et
Cailler.

Examens de doctorat: A la suite des rapports
présentés par MM. Soret et Rillet la
faculté autorise MM. Loup et Pache à
se présenter à ces examens.

Doctorat en biologie: M. le Doyen informe
la faculté d'un projet présenté à la
faculté de médecine pour un doctorat
en biologie.

Il attire l'attention de la faculté sur
les dangers que cette ~~institute~~ création
aurait pour la faculté des sciences.

Demande d'immatriculation de M. Kaufman
non muni de la maturité. Refusé.

Séance levée
Secrétaire *Philippe Hup*

Séance du 8 mai 1899

Sous la présidence de M. le Prof. Lhodat, Doyen
Membres présents: MM. Soret, Oltramare, Cailler,
Flourenoy, Galopin, Rillet, Lanasin, Pictet,
Lyns, Guye.

Lecture et adoption du procès verbal.

Examens: M. le Doyen rend compte des
examens suivants:

Doctorat: M. ~~Juge~~ ^{Roux} (épreuves suffisantes) est admis.
MM. Pache et Loup ont échoué.

Diplôme de Chimiste: M. Goldmann
(épreuves suffisantes) est admis.

Demandes d'exemption: M. Ekstein (sur
rapport de MM. Fraebe, Dupan, Guye) et
M. Mathis (sur rapport de MM. Fraebe et Pictet)
sont dispensés des examens de baccalauréat
en vue du doctorat.

Demande de M. Oltramare en vue d'un
renouvellement de congé d'une année.

aux mêmes conditions que précédemment
est approuvée par la Faculté.

Revision de l'art 21 du Règlement. M. Sorot
informe la faculté que le Bureau propose
aux facultés une proposition tendant
à ~~réviser~~ l'art 21 du Règlement.

Aux termes de cette proposition, une
copie du procès verbal des examens de
baccalauriat en théologie, licence, diplômes
de chimiste et de pharmacien, doctorat
sera remise au candidat; cette copie
sera signée par le Doyen.

Après discussion, la faculté approuve
la proposition du Bureau, avec cette
restriction (proposée par M. Rillet), que ce
procès-verbal ne devrait être remis
qu'aux candidats admis.

M. Cailler demande à la faculté si elle
pourrait accueillir favorablement une
demande de M. Steinmann, candidat au
doctorat, en vue d'être dispensé de l'examen
oral de mécanique, branche qu'il enseigne

à l'École de mécanique.

Après discussion, la faculté met l'avis
qu'une semblable demande ne pourrait
pas être accueillie.

Thèses: M. Luyz recommande à l'attention
du Doyen la question des thèses imprimées,
déposées au Bureau par les candidats.

En attendant de faire une proposition pour
obtenir la réduction du nombre d'exemplaires
reclamés, M. Luyz demande que les thèses
de doctorat soient envoyées régulièrement
aux jurés et aux professeurs de la faculté.

Laboratoire de géologie et paléontologie. M.
Sarami informe la faculté qu'il a fait au
Département une demande pour obtenir
des locaux, livres et matériels nécessaires
qui comportent les travaux pratiques
de géologie et paléontologie.

Il demande à la faculté d'appuyer
cette création et d'en tenir compte dans
la répartition future des locaux de
l'Université; il est en effet très important

pour cet enseignement de se trouver à proximité du Musée.

Après une remarque de M. Soret qui fait ressortir les inconvénients qu'il y aurait à soulever actuellement la question des locaux, la faculté décide d'appuyer auprès du Département la création du laboratoire de physiologie et paléontologie.

Séance Générale
Le Secrétaire
Philippe A. Ferry

Séance du 15 Mai 1899

Présidence de M^r le Prof. Chodat, Doyen. Présents: MM. Soret, Pictet, Galopin, Gautier, Killest, Sarasin, Guye, Thury, Yung, Cailler.

Le procès-verbal est lu et adopté après une observation de M^r Soret, relative à la dernière phrase: M^r Soret avait seulement proposé de ne pas préciser l'emplacement du local demandé par M^r Sarasin.

Privat. Docteur. M^r le Doyen donne connaissance d'une lettre par laquelle M^r Claparède, Docteur de la Faculté

de Médecine de Genève, demande l'autorisation de donner un cours sur la Physiologie et la Psychologie des Sensations avec Exercices pratiques.

M^r le Doyen explique que la lettre de M^r Claparède soulève une question d'interprétation de règlement, le cas d'un docteur d'une autre Faculté, demandant à professer comme privat-docent à la Faculté des Sciences, ne s'étant pas encore présenté. Il s'agit de savoir si le droit conféré par la loi aux Docteurs et licenciés de l'Université de Genève s'étend à ce cas. Il résultait de renseignements de M^r le Doyen, que la Faculté de Médecine ne serait pas disposée, cas échéant, à accorder la réciprocité.

M^r Soret dit que la question est venue devant le Bureau, lequel a demandé au chef du Département de l'Instruction publique l'interprétation qu'il croirait de donner à l'Art. 137 de la Loi. M^r Karon a jugé que les Docteurs et licenciés de l'Université de Genève ne peuvent être mis au bénéfice du premier alinéa du dit article que s'ils annoncent des cours dans la Faculté qui les a gradués. Le cas de M^r Claparède doit donc être examiné en lui-même sur la base du second alinéa de l'Art. 137. M^r Soret est d'avis d'accorder la demande; il y a des précédents.

Après un échange de vues entre MM. Pictet, Thury, Yung, duquel il résulte qu'il ne s'agit pas d'un droit à reconnaître, mais seulement d'une demande à examiner, la Faculté décide

d'autoriser M^r Claparede à amorcer son cours pour le semestre prochain.

Demandes d'Exemption MM. Noeffel Pluss demandent à être dispensés des examens de baccalauréat en vue du Doctorat. - Renvoyé à la Commission

Une demande analogue de M^r Capatgina, licencié en pharmacie de Bucharest et acceptée, le candidat étant porteur d'un diplôme de baccalauréat en lettres et sciences de Roumanie.

Horaires d'Hiver La question est renvoyée à une séance ultérieure, l'absence d'un des professeurs intéressés empêchant la discussion.

M^r Yung propose de prier M^r le Professeur Laskowski du changement d'horaires, en attirant son attention sur l'inconvénient qu'il y aurait à engager les étudiants de première année de Médecine à suivre le cours d'anatomie, ce qui les empêche de suivre les Travaux pratiques dans les laboratoires de Sciences.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Pillet, Guyot, Loret, il n'est pas voté sur la proposition de M^r Yung, la question devant revenir plus tard devant la Faculté.

Séance Levée

Pour le Secrétaire

C. Caillat

Séance du 5 Juni 1899.

Présidence de M. Chodat Doyen. Présents: M. M. Gautier, Pictet, Pillet, Saloprin, Yung, Juge.

Demandes de M. Naef pour être admis aux examens du Doctorat, après 3 années passées au Technikum de Winterthur.

M. Naef sera admis à subir les examens du Doctorat après avoir passé les examens oraux de l'un des baccalauréats en sciences, à l'exception de la physique, de la chimie et de la minéralogie.

Demande de M. Pluss, élève régulier du Technikum de ^{Winterthur} ~~Winterthur~~, a fait un stage dans l'industrie et demande à être admis à passer les examens du Doctorat.

Pien que le Technikum de Berthoud ne comporte que 2 ans de chimie. M. Pluss est admis ^{à titre exceptionnel} dans les mêmes conditions que M. ^{Naef} ~~Pluss~~, en raison de son stage dans l'industrie.

Thèse de M. Mathis - ^{acceptée} Il est décidé de ne donner l'autorisation d'imprimer qu'après les examens.

Demande de M. Weichmann pour un cours de
privat-docent.

Renvoyé à une commission composée
de MM. Graebe, Pictet et Guze.

Proposition de la Fac^{te} de Médecine demandant
le transfert de la pharmacie dans la Fac^{te}
de Sciences.

Après exposé de la situation par M. le
Doyen, la Faculté décide qu'en principe
elle ne serait pas opposée à ce transfert
mais qu'avant de donner un précis elle
désirerait être renseignée : 1° sur la
manière dont cet enseignement serait
organisé, 2° sur la manière dont la
situation de M. Brun sera réglée.

M. le Doyen est chargé de se mettre en
relations avec le Département pour
éclaircir ces deux points.

Joane Leric
L. Secretaire
Philippe A. Guze

Séance du 26 Juin 1889

Présidence de M. le Prof. Thodan, Doyen. - Présents:
MM. Yung, Cailler, Rulicq, Salopin, Pictet, Guze.

Horaires du Sem. d'hiver 1889-90. Est définitivement
adopté.

Pharmacie M. le Doyen a vu M. le Président du
Département et lui a exposé le point de vue
de la Faculté. - Pour le moment la question
de la situation de M. Brun n'est pas encore
réglée. Dans ces conditions M. le Doyen estime
que le moment serait inopportun pour préciser
sur la proposition de la Fac^{te} de Médecine,
~~sur la~~ M. Pictet insiste sur la nécessité
de réorganiser les études de pharmacie et
demande, qu'en attendant que la question de
principe reçoive une solution, notre Fac^{te}
s'entende avec la Fac^{te} de Médecine pour
préparer un plan d'études à l'usage des
étudiants en pharmacie.

Cette proposition est adoptée et M. le Doyen
est chargé de s'entendre à ce sujet avec

M. le Doyen de la Faculté de Médecine.

Demande de M. Popof. M. Cailler rappelle qu'en novembre 1898 M. Popof a fait l'examen oral du baccalauriat en sciences mathématiques et a échoué à l'écrit. Il a demandé à cette époque d'être autorisé à refaire les examens écrits, attribuant son insuccès à des circonstances particulières de famille. La Faculté avait alors écarté cette demande.

M. Popof demande aujourd'hui la même autorisation en s'appuyant sur un précédent, le cas Chresteff (en 1896).

M. Cailler propose d'admettre le cas Popof au cas Chresteff.

Après discussion, et sur la proposition de MM. Yung et Rillet, la Faculté décide de dispenser M. Popof des branches de l'examen oral ~~sur les~~ qui ne comportent pas d'examen écrit. M. Popof aura donc à refaire des examens oraux sur les branches qui comportent des épreuves écrites.

Séance levée
Le Secrétaire
Philippe A. Jung

Séance du 10 Juillet 1899

Présidence de M. le Prof. Chodat Doyen
Présents : MM. Foret, Duparc.

Demande de M. Joegg pour un cours de privat-docent. Sujet : Matières premières appliquées à l'industrie.

M. Joegg est docteur de Berne.
Réponse favorable.

Demande de M. Caflisch, élève de l'Ecole Supérieure de Commerce, pour être immatriculé à la Faculté; s'appuyant sur un précédent M. Schoen.

M. le Doyen est chargé de faire une enquête et d'en référer au bureau.
Séance close.

Le Secrétaire
Philippe A. Jung

Séance du 15 juillet 1899

Présidence de M. le Prof. Thodat Doyen
Présents: MM. les Prof. Soret, Thury, Rutliet
et Guye.

Lecture et adoption des procès verbaux
des séances des 5 et 26 juin et 10 juillet.

Examens. M. le Doyen rapporte sur
divers examens. Sont admis:

MM. Band et Barsh au Diplôme de Chimie.

M. Jonkowski et M. Steinmann aux
examens oraux et écrits du Doctorat: ces deux
candidats ont encore à présenter leurs thèses.

M. le Doyen rapporte sur le cas de M.
Mathis qui, à l'examen écrit, a été
trouvé porteur de notes relatives à la question
qu'il devait traiter. Dans ces conditions
M. le Doyen n'a pas laissé l'examen se
terminer.

La Faculté renvoie ce cas au Recteur
en émettant le vœu que toute demande
de pourvoir les examens ^{se} soit pas

accordée avant un an.

M. le Doyen donne connaissance de
la liste des candidats admis au
Baccalauréat. Ce sont:

Examens de Doctorat. Sur la proposition
de M. Yang la Faculté décide qu'à l'avenir
les examens de Doctorat devront être
faits avant le 30 juin. L'expérience
vient de démontrer qu'après cette date
les jurys sont incomplets.

Elèves de l'École de Commerce. M. le Doyen
rapporte sur le cas de M. Caflisch. Il résulte
de son enquête qu'on ne retrouve pas la trace
des circonstances dans lesquelles M. Schwenk
a été immatriculé en 1894.

Dans ces conditions, la Faculté statue
qu'elle ne peut admettre l'immatriculation
des élèves de l'École de Commerce et

l'examen de cette question à Mr le Doyen pour
voir s'il ne conviendrait pas d'immatriculer
les élèves de l'Éc. de Commerce, après un
examen supplémentaire de latin, comme
c'est le cas des élèves de l'École Secondaire
& Supérieure des jeunes filles.

Mr. Paul Thomas est autorisé à passer
les examens du Doctorat

Thèse de M. Pittard Vu le préavis favorable
des Rapporteurs, cette thèse est acceptée.

Demande de M. Weitzmann renvoyée
à la Commission déjà nommée. Si le
préavis de cette dernière est favorable,
Mr le Doyen se chargera de faire le
nécessaire.

Séance levée
Le Secrétaire
Philippe Ruy

Séance du 4 Décembre 1894

Présidence de Mr. le Prof. Chodat, Doyen.
Présents: M. M. Rulic, Pictet, Jung, Sarsin,
Jalopin, Soret.

Demande des étudiants en chimie pour une
session du 1^{er} Examen du Diplôme, en janvier
prochain.

Après examen, cette demande est refusée;
les candidats sont priés de se présenter en
Avril.

Demande de M. Benek, pharmacien diplômé
de Turin de se présenter au Doctorat après
avoir subi un examen partiel tenant lieu du
baccalauriat et portant seulement sur les
branches sur lesquelles il n'a subi aucun
examen en Italie, soit la zoologie et la
géologie.
Accordé.

Examens. Mr le Doyen communique les résultats
suivants des examens:

Diplôme de Chimiste. Sont admis: Mm. Filatoff
Durand, Demolis, M^{lle} Kikine - M.
Athanasien a échoué.

Doctorat en sciences physiques (Chimie branche
principale) Sont admis: Mm. Eckstein
et Matis.

M. ~~Paul~~ Keller dont l'examen a été très-
faible ~~sera~~ sera admis si le jury donne
un avis favorable.

Exemptions. Celles relatives aux fonctionnaires
sont acceptées. De même celle de M. Wassmer
général, fils de commis postal ayant 4 enfants.

Thèse de M. Schoen — acceptée sur préavis
de Mm. Graebe et Gunge.

Immatrication. M. Parkickung a suivi 6 classes
d'une école technique russe à Litz, mais
n'a pas fait d'examen, a été inscrit immatriculé
à Lenz où il a passé 1^{er} semestre. La demande
d'immatrication est acceptée.

Demande de M^{lle} Ambrosian M^{lle} Ambrosian

prétend qu'il s'agit par erreur qu'elle a été
inscrite aux examens du baccalauréat,
et qu'elle croyait faire le 1^{er} examen de
Diplôme avec autorisation de faire
la minéralogie au moment du 3^e examen.

Cette demande n'est pas admise.

Séance levée

Le Secrétaire

Philippe A. Gunge

Séance du 11 Décembre 1899
sous la présidence de M. Chodat, Doyen.
Présents: Mm. Pillet, Gunge, Sarasin,
Saloprin, Gunge.

Lecture et adoption des procès-verbaux des
15 juillet et 4 Décembre.

Thèses de M. Filatoff (Chimie) et
Banchi (Chimie) sont admises sur
préavis de Mm. Graebe et Gunge.

Cas Ambrosian. M. le Doyen revient sur
ce cas et constate que M^{lle} Ambrosian

a pu être induite en erreur au moment de son examen; cela résulte de l'enquête faite par M. Chodat, il semble en effet qu'une erreur a été commise au moment de l'inscription.

Dans ces conditions M. Chodat appuie la demande de M^{me} Ambrosian et être autorisée à achever son baccalauréat es sciences en admettant les examens déjà subis, à condition qu'il se soit écoulé plus de 2 ans depuis la date de ces examens. Adopté.

Cet examen complémentaire aura lieu en juillet prochain.

Dكتور - M. Keller, vu le procès-verbal du jury, est admis.

Séance levée

Le Secrétaire

Philippe Refugy

Séance du 15 Janvier 1900.
Sous la présidence de M. Chodat, Doyen.
Présents: M^{me} Sorit, Rillet, Pictet, Flourens,
Bedot, Juge.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 11 Décembre 1899.

Baccalauréat es Lettres françaises. Sur la proposition de M. Chodat, la faculté décide de n'admettre pour l'immatriculation que le baccalauréat complet (non pas seulement l'examen de rhétorique).

Programme pour le Certificat d'Eté. Il est pris note des principaux changements. Les professeurs absents seront consultés séparément.

Demande de M. Weizmann, pour un cours de privat-docent.

M. Juge communique le rapport de la commission composée de M^{me} Fraebe Pictet, et Juge.

Ce rapport basé sur des cas précédents, l'entourer avec un préavis favorable.

Après toute d'une discussion, à laquelle prennent part M^{rs}. Chodat et Duparc qui font ressortir la nécessité de se montrer plus difficile sur l'admission des privat-docent, la Faculté décide de surseoir à toute décision sur le cas de M. Weitzmann jusqu'à ce que la Commission ait pris une complément d'informations sur les conditions d'admission des privat-docent à l'Université de Fribourg où M. Weitzmann a fait son Doctorat.

Il est en outre décidé de porter à l'ordre du jour de la prochaine séance l'étude des règles qui ~~devront~~^{devront} être appliquées à l'avenir, dans les préavis à donner au sujet des demandes des docteurs étrangers relatives à des cours de privat-docent.

M. Duparc informe en outre la Faculté qu'il déposera prochainement une proposition ~~to~~ en vue de la création de l'habilitation.

Projet de nouveau Règlement pour les Examens.
M. le Doyen signale à la Faculté les inconvénients qu'il y a pour nous de ne pouvoir délivrer aucun diplôme de licence.

Ce diplôme nous est imposé pour toute une catégorie d'étudiants étrangers. Sa création serait en outre pour nous l'occasion de relever le niveau de nos examens de doctorat.

Cette création pourrait ^{d'ailleurs} ~~en outre~~ être combinée de façon à laisser intact le baccalauriat, dans ses grandes lignes, peut-être en supprimant les examens écrits.

M. le Doyen indique ensuite comment on pourrait organiser un grade de licence, et le relier au doctorat, et propose à la Faculté de désigner une commission pour cette étude.

Après une discussion à laquelle prennent part M^{rs}. Rulicet, Duparc, Bedot, l'usage la Faculté charge une commission composée de M^{rs}. Caillet, Duparc et Rhodet.

de lui présenter un Rapport détaillé
sur cette question

Séance levée

Le Secrétaire

Philippe Remy

Séance du 30 Janvier 1900

sous la présidence de M. le Prof. Chodet,
Doyen.

Présents: Mm. Oltramare, Loret, Yung,
Gautier, Duparc, Sarasin, Pictet, Cailler,
Bedot, Juge.

Lecture et adoption du procès-verbal de
la séance du 15 Janvier.

M. le Doyen donne lecture

1° d'une lettre du Département de l'Instruction
Publique au Recteur, proposant la création
à la faculté des Sciences d'une chaire extraor-
dinaire de bactériologie

2° d'une lettre du Doyen de la Faculté de
Médecine informant que cette Faculté
approuve le transfert à la faculté des Sciences

de la chaire de pharmacie

Vu l'importance de ces deux questions
M. le Doyen n'a pu voyager à une autre
séance les questions qui devraient
être mises à l'ordre du jour

Chaire de Bactériologie

M. le Doyen expose d'abord que à
la suite d'une visite au Département
il n'a consenti à proposer cette création
à la faculté des Sciences que à la
condition que la nouvelle chaire rente
dans la section des Sciences pharmaceutiques

D'autre part, des membres de la faculté
lui ont fait remarquer que cet enseigne-
ment, plutôt destiné aux médecins,
serait mieux placé dans la faculté de
Médecine.

Dans ces conditions, M. le Doyen a
pu bien faire de soumettre à M. le Doyen
de la faculté de Médecine l'idée d'une
réunion, purement officieuse, des deux
facultés intéressées. Ce dernier, après avoir
consulté sa faculté, vient d'informer M. Chodet